

Guide d'utilisation de la démarche
Terres OléoPro



Terres
OléoPro

Huiles et protéines végétales de France

1. Introduction

2. La démarche Terres OléoPro

3. Exemple de produits éligibles

4. Pourquoi adhérer à Terres OléoPro ?

5. Critères d'éligibilité

6. Charte graphique et utilisation des logos

7. Gestion et contacts

1. Introduction

Objectifs

La démarche Terres OléoPro a été créée à l'initiative des agriculteurs de la filière des huiles et protéines végétales (cultures oléagineuses et protéagineuses) afin de répondre à des attentes claires du consommateur sur l'origine, la traçabilité et la qualité des produits alimentaires qu'ils achètent. La démarche a donc pour but de pouvoir identifier, à travers un logo, les produits alimentaires contenant des huiles ou protéines végétales de France.

En garantissant la transparence de leurs pratiques et la qualité de leurs graines, les agriculteurs français s'assurent ainsi des débouchés certains, une diversité de leurs productions, essentielle à l'environnement et au respect de la biodiversité, et l'image positive d'une agriculture française dynamique et moderne.

En résumé, la démarche a pour ambition :

- de répondre à des attentes claires formulées par les consommateurs,
- d'assurer des débouchés aux agriculteurs, producteurs d'oléoprotéagineux,
- d'identifier les graines oléoprotéagineuses françaises dans les produits,
- de faire de la pédagogie en mettant en lumière le métier d'agriculteur, leurs bonnes pratiques et les utilisations des cultures,
- de valoriser toute une filière nationale à travers 10 défis innovants ancrés dans l'actualité,
- de permettre à une filière nationale de maîtriser sa communication et son image,
- de délivrer des messages collectifs et positifs sur l'agriculture française.



Les graines

La démarche Terres OléoPro, ayant été créée à l'initiative d'agriculteurs français, ne pourra s'appliquer qu'aux cultures présentes sur le territoire métropolitain.

Les plantes oléagineuses sont cultivées pour leurs graines/fruits riches en lipides dont on extrait des huiles alimentaires et dont on utilise les coproduits de l'extraction dans l'alimentation animale. Sont donc concernés : le colza, le tournesol, le soja, le lin, mais également l'olive, la noix...

Les plantes protéagineuses regroupent les plantes cultivées pour leur richesse en protéines et en amidon, utilisées principalement pour l'alimentation animale. Sont donc concernés : le pois, la féverole et le lupin.

Mais Terres OléoPro peut également s'appliquer sur : la luzerne et les légumes secs, issus des légumineuses comme les lentilles, les haricots, les pois chiches.



Les bienfaits de ces graines

Nutrition et santé

Dans le cadre d'un régime alimentaire équilibré et varié, il est recommandé de consommer des aliments appartenant à chaque famille. Glucides, lipides et protéines jouent un rôle primordial dans notre alimentation, ils sont les macronutriments.

Tous les macronutriments servent à la construction des cellules et des tissus ; glucides et lipides apportent de l'énergie ; et ils sont tous utiles au bon fonctionnement du corps.

En moyenne, les lipides doivent représenter 35 à 40% et les protéines 10 à 15 % de la ration alimentaire quotidienne d'un adulte.

Les huiles étant constituées à 100% de lipides, il est conseillé de les varier au sein de notre alimentation pour profiter des bienfaits de chacune.

Chaque huile contient en proportion variable des acides gras insaturés (oméga 3, 6 et 9). Dans le cadre d'un régime alimentaire équilibré, les acides gras essentiels (oméga 3 et 6) contribuent au maintien d'un niveau normal de cholestérol dans le sang. De plus, elles contiennent toutes de la vitamine E, antioxydant qui aide à lutter contre le stress oxydatif.

Parallèlement, **les protéines** jouent un rôle de constructeur et renforçateur du corps humain à tous les âges de la vie.

Deux sources sont possibles : les protéines animales et les protéines végétales

Les protéines végétales se retrouvent dans les plantes protéagineuses (pois, féverole, lupin) mais aussi dans les légumineuses comme les lentilles, les haricots blancs, les fèves, les pois chiches, les pois cassés...

Les protéagineux sont principalement utilisés pour l'alimentation animale, notamment celle des vaches et des porcs.

Mais on les retrouve également dans l'alimentation humaine sous forme de matière protéique végétale (farine, poudre...) et sont incorporés en Boulangerie-Viennoiserie-Pâtisserie (BVP), dans les plats préparés, les produits diététiques et dans de nombreuses innovations culinaires (cookies au pois chiche, pâte à tartiner à base de féverole...)

Les légumes secs sont riches en protéines et en fibres et pauvres en matière grasse. Ne nécessitant aucune transformation, ils sont consommés directement en alimentation humaine.

On trouve également des protéines dans les plantes oléagineuses. En effet, le coproduit issu de l'extraction de l'huile est appelé tourteaux. Ce coproduit, riche en protéines, est apporté à la ration des ruminants et des porcs.

Environnement

Les oléoprotéagineux ont un rôle essentiel dans la préservation de l'environnement et la rotation des cultures au sein des exploitations agricoles. Chaque plante a ses spécificités.

Le Tournesol a un impact environnemental réduit. Frugal par nature, ses besoins sont limités en eau, engrais et traitements phytosanitaires.

Le colza, appelé « tête de rotation », est souvent cultivé avant les céréales car il absorbe l'azote en automne et rompt le cycle des maladies et des mauvaises herbes. Les intrants sur les cultures suivantes en sont d'autant réduits et les rendements améliorés.

Le soja, naturellement résistant, n'a besoin que de peu de traitements phytosanitaires.

Les légumineuses, (soja, féverole, pois, lupin, luzerne) sont capables d'utiliser l'azote présent dans l'air pour leur propre croissance, enrichir le sol et en faire bénéficier la culture suivante. Pas besoin d'apports azotés complémentaires !

Le lupin pousse sans engrais sur des sols peu fertiles grâce à ses racines profondes, particulièrement efficaces pour trouver l'eau et les nutriments, notamment le phosphore.

La luzerne possède des racines très profondes lui permettant d'aller chercher les nutriments dont elle a besoin. Elles permettent également de structurer le sol et d'en limiter l'érosion. Par ailleurs, cette culture constitue un refuge pour les animaux et insectes.

La majorité des oléagineux et protéagineux est également mellifère, c'est-à-dire particulièrement appréciée des insectes pollinisateurs.

Le colza, par exemple, étant une des premières cultures à fleurir au printemps, représente la première ressource alimentaire des abeilles au sortir de l'hiver.

2. La démarche Terres OléoPro

Construction de la démarche

Dans un contexte agro-alimentaire soucieux des nouvelles attentes des consommateurs, une nouvelle stratégie de communication de la filière a été menée à bien. Tous les maillons de la chaîne, tous les métiers, mais également de nombreux acteurs extérieurs ont été consultés pour dresser un état des lieux et une vision à long terme.

A la suite de cette grande consultation et sur la volonté des agriculteurs producteurs d'oléopro, la démarche Terres OléoPro est née, avec cette ambition de s'adresser d'une voix commune au consommateur pour rétablir certaines idées préconçues et pouvoir mieux maîtriser la communication de la filière.

L'agriculture, et plus précisément l'agriculteur, étant le premier maillon de la filière et bénéficiant de la confiance du consommateur, la démarche Terres OléoPro et son logo ont été créés pour être associés à :

- L'agriculture
- La nature
- Les territoires
- Les cultures oléagineuses et protéagineuses
- Le made in France
- La création de valeur

1 démarche – 2 objectifs

Terres OléoPro a été créée pour représenter toute la filière des huiles et protéines végétales et s'adresser directement aux consommateurs.

Les actions de communication sont adaptées en fonction des objectifs et des cibles à atteindre.

A. Etre porte-parole de toute la filière

Ainsi, afin de clarifier les messages et de s'adapter aux besoins de chaque acteur de la chaîne, la marque Terres OléoPro se distingue par un logo « institutionnel » destiné aux actions de communication « collective », quand toute la filière, sans distinction d'entités, s'adresse à une cible. Par exemple, le salon de l'agriculture ou une campagne publicitaire de notoriété, ou encore le site internet de la marque sont des actions portées et réalisées pour l'ensemble de la filière.

Ce logo est donc réservé exclusivement à une utilisation « intra-filière ». Il veut signifier l'ensemble des cultures oléopro dans un carré représentant les parcelles de cultures.



B. Créer de la valeur pour les marques

Un second logo a été créé pour répondre aux besoins des marques partenaires de la démarche. Ce logo, décliné à chaque culture oléagineuse et protéagineuse, est destiné aux marques souhaitant communiquer leur engagement dans la démarche Terres OléoPro.

Ce logo a été créé dans le but d'être facilement identifiable et compréhensible par le consommateur.

A terme, celui-ci pourra également faire le rapprochement entre les différents produits portant un logo similaire et saura que tous sont fabriqués avec des graines oléoprotéagineuses françaises.

Au-delà du packaging produit, le partenaire a aussi la possibilité d'utiliser le logo en publicité, actions de promotion, sur son site internet... tant que celui-ci se rapporte au produit concerné.

Le logo correspondant aux graines composant le produit fini est mis à disposition de l'entreprise. Les logos possibles sont les suivants :



3. Exemples de produits éligibles

Les produits doivent contenir des graines oléagineuses et / ou protéagineuses telles que définies en Introduction.

Ces graines doivent entrer dans la composition du produit fini à la condition qu'elles respectent les critères d'éligibilité définis ci-après (point n°5).

Si l'entreprise respecte tous ces critères, elle pourra donc utiliser le logo correspondant.

Par exemple, s'il s'agit de soja, elle aura la possibilité d'utiliser le logo « Soja de France » dans sa communication produit.



4. Pourquoi adhérer à Terres OléoPro ?

Engagements et valeurs

Au-delà de satisfaire le consommateur en répondant à ses attentes d'origine, de traçabilité et de transparence, la démarche véhicule certaines valeurs.

Terres OléoPro a été créée par des agriculteurs, producteurs oléagineux et de protéagineux. Elle est une démarche collective et positive qui valorise les cultures de toute une filière française à travers les produits du quotidien. Elle met en avant le savoir-faire et les bonnes pratiques à chaque maillon de la chaîne. Terres OléoPro fait le lien entre consommateurs et agriculteurs.

Terres OléoPro se veut être « moteur » dans les demandes sociétales actuelles et anticipe certaines potentielles exigences réglementaires à venir. En effet, il est probable que la mention de l'origine de chaque ingrédient composant un produit alimentaire soit bientôt rendue obligatoire. Terres OléoPro apporte donc la réponse concernant toutes les graines oléoprotéagineuses en garantissant l'origine, la sécurité et la qualité.

Terres OléoPro, c'est aussi la défense du « Made In France » et d'une filière nationale qui décide de mettre en avant ses atouts, ses bienfaits, sa fierté et son savoir-faire. Elle porte haut et fort l'image positive d'une mobilisation collective pour l'intérêt commun et apporte donc un réel avantage concurrentiel aux marques qui décident d'y adhérer.

Actions de communication

Terres OléoPro a été créée il y a seulement 4 ans, mais de nombreuses actions de communication ont déjà été réalisées.

- Terres OléoPro est très suivie sur les réseaux sociaux avec une page Facebook et une communauté de fans très puissante (+100.000), un fil twitter (+3.500 followers), une page Instagram (+3.500 fans) et une chaîne Youtube très dynamique de 14.000 abonnés.
- La chaîne Youtube Terres OléoPro héberge toutes les vidéos réalisées, notamment les webséries « Paroles de Terres » et « Puls' ».
- Paroles de Terres comporte déjà 3 saisons et une 4^{ème} est en réalisation pour une diffusion en 2020, tout comme la 2^{ème} saison de Puls'. Les épisodes et les thèmes évoluent pour toujours répondre au plus près des questions que les internautes et les consommateurs se posent sur le monde agricole et les produits qu'ils mangent.

- **Une campagne publicitaire annuelle est faite dans la presse écrite principalement. L'objectif est avant tout la notoriété et la mémorisation de la démarche par le grand public et a lieu généralement au mois de février, en amont du salon de l'agriculture.**
- **Un stand au Salon de l'agriculture est organisé chaque année. Il se veut avant tout pédagogique et ludique et met en avant toute la filière.**
- **Le site Internet terresoleopro.com explique la démarche, nos cultures, le travail d'agriculteurs, les bienfaits de nos plantes et tous leurs débouchés (environ 150 000 visiteurs par an)**
- **De nombreuses éditions et supports pédagogiques sont créés pour chaque public (adultes, enfants, écoles, agriculteurs...) et sont actualisés régulièrement.**

A travers un partenariat, une marque a donc la possibilité d'être visible et d'afficher son engagement et son soutien à une filière nationale, grâce à toute ou à une partie de ces actions.

5. Critères d'éligibilité

La démarche Terres OléoPro s'appuie sur l'engagement de :

- **Partenaires** : acteurs industriels de la filière française de première et de deuxième transformations. Pour la filière oléicole, les moulins privés et les coopératives.
- **Alliés** : toute autre structure impliquée dans la promotion de cultures oléoprotéagineuses françaises. France Olive serait dans la catégorie des alliés.

A. Devenir partenaire

Devenir **partenaire** de la démarche permet de bénéficier de tous les avantages précédemment expliqués.

3 modalités sont à remplir :

Première modalité

S'intégrer dans un des volets d'adhésion possibles, en fonction de la volonté de l'entreprise :

- La labellisation d'un produit
- La labellisation d'une entreprise pour la qualité de son approvisionnement
- La labellisation d'une entreprise pour son engagement dans le développement d'une filière inscrite dans la démarche Terres OléoPro

1. La labellisation d'un produit

Le produit doit répondre aux exigences des cahiers des charges Terres OléoPro, il doit ainsi garantir une origine France de ses graines, de bonnes pratiques agricoles et industrielles, une contribution à la biodiversité, des progrès continus et des innovations et un engagement social et sociétal.

La culture qui porte la labellisation doit être garantie 100% Terres OléoPro

La culture oléagineuse ou protéagineuse qui porte la labellisation doit figurer parmi les 5 ingrédients majoritaires du produit et représenter au moins 5% du produit fini labellisé.

Le produit peut porter le logo « on pack » de la culture correspondante sur son pack, sur toutes les communications écrites, digitales ou orales faites sur le produit.

Si un produit peut être labellisé pour plusieurs cultures il est du choix de l'entreprise d'apposer ou non plusieurs logos.

1.bis La labellisation d'une entreprise pour la création d'un approvisionnement

Dans le cas où une entreprise souhaite labelliser des produits Terres OléoPro mais que cette labellisation nécessite de mettre en place un nouvel approvisionnement pour une matière première française Terres OléoPro qu'elle n'a pas encore.

L'entreprise met en place un travail de co-construction avec la filière française Terres OléoPro pour développer un approvisionnement en une matière première oléoprotéagineuse française.

Ca volet se veut donc transitoire, puisqu'à terme, les produits commercialisés devraient être labellisés.

2. La labellisation d'une entreprise pour la qualité de son approvisionnement

Si une entreprise ne peut pas garantir que l'ingrédient de son produit concerné par la labellisation, n'est pas 100% Terres OléoPro, alors le produit n'est pas labellisable.

Exemple : De l'huile de colza est utilisée dans un biscuit. L'huile de colza appartient bien aux 5 produits majoritaires composant ce biscuit, mais elle n'est pas à 100% Terres OléoPro

Cependant, l'entreprise peut faire valoir son engagement dans la démarche et le soutien à la filière française en labellisant son approvisionnement.

L'approvisionnement de la culture oléagineuse ou protéagineuse qui porte la labellisation doit alors être au minimum à 70% française sur l'année.

L'entreprise peut utiliser le logo « approvisionnement » correspondant à la culture dans toutes ses communications, avec obligation d'inscrire le pourcentage.

Deuxième modalité

Verser une cotisation annuelle, afin que la filière maintienne des actions de communication concrètes et obtenir le droit d'utiliser le label Terres OléoPro.

Le barème de cotisations est le suivant :

- Pour les industries de 1^{ère} et 2^{ème} transformations
 - o Ayant moins de 10 salariés (1-9) : 3.000€
 - o Ayant moins de 50 salariés (10-49) : 5.000€
 - o Ayant moins de 200 salariés (50-199) : 10.000€

- Ayant plus de 200 salariés : 20.000€

Troisième modalité

Chaque acteur s'engage à respecter les garanties qui le concernent telles qu'inscrites dans les cahiers des charges et explicitées au sein des chartes d'engagement qui s'y rapportent.

Pour les industries de 1^{ère} transformation : signature d'un contrat d'adhésion + engagement à respecter le « Cahier des charges Aval ».

Pour les industries de 2^{ème} transformation : signature d'un contrat d'adhésion + engagement à respecter la « Charte de bonnes pratiques ».

B. Devenir allié

France Olive peut devenir allié car c'est une interprofession qui n'a pas de vocation commerciale.

Devenir **allié** de la démarche permet de bénéficier de tous les avantages précédemment expliqués.

2 modalités sont à remplir :

Première modalité

Partager les engagements et les valeurs de la démarche de Terres OléoPro

Deuxième modalité

Verser une cotisation annuelle, afin que la filière maintiennent des actions de communication concrètes et obtenir le droit d'utiliser le label Terres OléoPro.

Le barème de cotisations est le suivant :

- **Pour les structures**
 - **Ayant moins de 10 salariés (1-9) : 3.000€**
 - **Ayant moins de 50 salariés (10-49) : 5.000€**
 - **Ayant moins de 200 salariés (50-199) : 7.500€**
 - **Ayant plus de 200 salariés : 10.000€**

6. Charte graphique et utilisation des logos

Une charte graphique a été rédigée pour la bonne utilisation des logos, typographies, et mises en page et donne la référence des pantones. En cas de questions, le partenaire s'adressera directement aux personnes en charge de Terres OléoPro.

Les Logos

Ils ne sont pas modifiables : ni dans leur forme, ni dans leur couleurs, ni dans leur contenu.

Terres OléoPro figure toujours sur la partie basse du logo. Le nom de la culture et le pictogramme associé sont déclinés en fonction de la graine utilisée. La partie « de France » figure toujours sous le nom de la culture

Taille minimum : 2.2 centimètres de large

Distance de sécurité : Le logo ne doit pas être placé trop à proximité d'autres logos et/ou symboles graphiques. La distance de sécurité à respecter autour du logo doit correspondre à la hauteur du bandeau vert Terres OléoPro



Le logo avec cartouche : sur un fond de couleur autre que blanc ou un fond photo qui perturbe sa lisibilité, le logo sera utilisé dans sa version avec cartouche blanc. Le cartouche blanc respecte la distance minimale de sécurité autour du logo.



Les couleurs

Orange : Pantone 158C. C0 M60 J85 N0 – R235 V125 B50

Rouge : Pantone 1815C. C32 M100 J100 N50 – R110 V20 B20

Marron : Pantone 464C : C35 M55 J85 N20 – R150 V105 B50

Vert foncé : Pantone 7483C. C85 M40 J100 N85 - R20 V80 B30

Vert medium : Pantone 363C. C85 M25. J100 N5 – R55 V130 B45

Vert clair : Pantone 374C. C35 M0 J75 N0 – R185 V210 B95

Jaune : Pantone 123C. C0 M20 J100 N0 – R255 V205 B0

Exceptions : certaines exceptions peuvent être autorisées pour les packagings de produits créés avec leur propre charte graphique. Ces exceptions peuvent donner lieu à des adaptations du logo Terres OléoPro en version niveaux de gris. Ces logos devront être demandés dès la signature du contrat aux personnes en charge de la marque Terres OléoPro.



Les polices

“Colza” et “Terres OléoPro” : Covered by your Grace

“de France” : Nimbus SanTCondensed

Autres textes : Calibri

Covered by Your Grace
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

Nimbus SanT Condensed Regular
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

Nimbus SanT Condensed Bold
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ

Les déclinaisons

Un seul et même logo est applicable à l’adhésion à Terres OléoPro. Ce logo n’est pas modifiable. Seul le nom de la culture change selon les graines utilisées par le partenaire.

Pour les entreprises répondant au critère d’éligibilité n°2 (approvisionnement), le % de matière première Terres OléoPro utilisée doit figurer sous le logo en taille 48 et en couleur vert foncé Pantone 7483C.



Les pictogrammes

Une collection de pictogrammes spécifiques a été constituée pour la communication de Terres OléoPro pour illustrer la filière en un coup d'œil.

Ces pictogrammes sont de symboles représentant les cultures oléoprotéagineuses, le métier d'agriculteur, les débouchés de la filière, la communication, le made in France, les engagements. Ils contribuent à une meilleure lisibilité selon les cas.

Leur utilisation renforce la cohérence graphique et le territoire de la marque.



Ils peuvent être utilisés sur les éditions, les présentations powerpoint, le site internet du partenaire à la seule condition qu'ils soient utilisés dans le but de promouvoir le partenariat mis en place, mais ne peuvent ni être modifiés, ni utilisés séparément du logo Terres OléoPro et ce, quel que soit le support de communication.

En cas de questions, ou pour disposer de la collection complète, le partenaire s'adressera aux personnes en charge de Terres OléoPro, ceci, afin de garantir un respect et une cohérence de l'identité graphique. Cette collection pourra être étoffée au fil du temps selon les besoins.

Les logos et pictogrammes étant la propriété du GIE Terres de Communication, aucune autre utilisation de ces éléments graphiques ne pourra être autorisée.

7. Gestion et contacts

La démarche Terres OléoPro est à l'initiative des agriculteurs et gérée par le GIE Terres de Communication, le hub de communication de la filière des huiles et protéines végétales.

Il est administré et suivi chaque mois par un comité décisionnaire regroupant les présidents des organismes de la filière des huiles et protéines végétales :

- La Fop, fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux : www.fopoleopro.com
- Terres Univia, l'interprofession des huiles et protéines végétales : www.terresunivia.fr
- Terres Inovia, institut technique des producteurs d'oléagineux, de protéagineux et de chanvre : www.terresinovia.fr
- Sofiprotéol, société de financement et de développement de la filière : www.sofiproteol.com

Le GIE Terres de Communication est en charge de l'application de la stratégie et du pilotage de la démarche Terres OléoPro. Il coordonne les actions de communication pour son déploiement, toujours dans un souci de transparence avec les partenaires.

Au-delà de Terres OléoPro, Terres de Communication apporte ses expertises en communication à toutes les entités de la filière, notamment en communication événementielle, digitale, media, écrite et audiovisuelle.

Florence DOAT-MATROT – Directrice – 01.40.69.48.46 – florence.doat-matrot@terresoleopro.com

Marion DAILLOUX – Chargée de Développement et des Partenariats – 01.78.14.20.38 – marion.dailoux@terresoleopro.com

Agathe BARBAT – Chargée de Communication – 01.77.45.70.85 – agathe.barbat@terresoleopro.com

GIE Terres de Communication – 11 rue de Monceau 75008 Paris – 01.40.69.48.00

www.terresoleopro.com

